



## Règlement 2025

### ART. 1

Agile Run La Mézière est une compétition de courses pédestres organisée par l'association Agile Talon, avec le concours de la Municipalité de La Mézière.

### ART. 2

Inscriptions : Les inscriptions peuvent s'effectuer en ligne jusqu'au 31 octobre 2025 à 12h00 :

- Sur le site Internet NextRun <https://www.nextrun.fr/>
- ou sur place à la salle Cassiopée (complexe sportif François Mitterrand) le samedi 1er novembre 2025 de 16h00 à 18h00

### ART. 3

Tarifs des engagements (hors commission NextRun):

- *Courses enfants* (Agile Pitchouns, Agile Kids, Agile Ados) 🏆 1€
- *Agile Family* (course relais) 🏆 6 €
- *Agile Pop* (course nature 5 km) 🏆 5 €
- *Agile Fun* (course nature 10,1 km) 🏆 10 € jusqu'au 27 octobre à minuit  
🏆 13 € après ce délai
- *Agile Run* (course nature 16 km) 🏆 12 € jusqu'au 27 octobre à minuit  
🏆 15 € après ce délai

(1 € par coureur sera reversé à une œuvre caritative, y compris pour les courses enfants.)

### ART. 4

Départ des épreuves

- Un programme est actualisé chaque année sur lequel les horaires de départ et les distances sont précisés.
- Les départs des courses enfants et relais sont donnés sur l'allée de Lartière fermée à la circulation.
- Les départs des autres courses auront lieu dans le centre bourg de La Mézière fermé à la circulation.

## **ART. 5**

Concernant la participation aux épreuves :

- Les épreuves de 10,1 km (coureurs nés en 2009 et avant) et 16 km (coureurs nés en 2007 et avant) sont subordonnées à la présentation :
  - D'une licence de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) Athlé Compétition, en cours de validité à la date de la manifestation ou d'une licence FFTRI ou UFOLEP, à condition que la licence soit en cours de validité et que celle-ci laisse apparaître une ligne « non-contre-indication à la course à pied en compétition »
  - Ou de l'attestation du Parcours Prévention Santé téléchargeable sur le site [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)
  - Aucune inscription ne sera prise en compte sans la remise de la licence ou de l'attestation PPS.
- Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs
- Les épreuves se dérouleront en totale autonomie. Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée.
- Les courses citées ci-dessous, sans classement, ne sont pas soumises à la présentation d'un certificat médical et de l'attestation PPS.
  - *Agile Pop* de 5,1km est une course populaire ouverte à partir de la catégorie Cadet (coureurs nés en 2009 et avant).
  - *Agile Family* (le relais) est proposé à une équipe de 2 coureurs. L'équipe est composée d'un adulte et d'un enfant. Le 1<sup>er</sup> relais d'une distance de 3 km est réservé aux coureurs nés en 2010 et avant ; le second relais d'une distance de 1 km est réservé aux enfants nés en 2011, 2012, 2013, 2014
  - *Les courses enfants* sont ouvertes aux catégories d'âge indiquées sur le programme officiel délivré par les organisateurs. Au regard de la réglementation, ces courses ne donneront pas lieu à un classement. Le certificat médical ou une licence ne seront pas exigés. Chaque enfant devra impérativement être accompagné d'un des parents ou de son tuteur légal lors de l'inscription.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

## **ART. 6**

👉 Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une des pièces désignées dans l'ART. 5 et d'une pièce d'identité, le samedi 1er novembre de 16h à 18h à la salle cassiopée et le dimanche 2 novembre à partir de 8h00 à 9h00 dans le bourg. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

#### **ART.7**

👉 Jury officiel : il est composé d'un starter, d'un chronométreur et de commissaires désignés par l'organisateur, dont le pouvoir de décision est sans appel.

#### **ART. 8**

👉 Sécurité :

À l'exception des zones de départ et d'arrivée qui seront fermées à la circulation, les coureurs seront tenus au respect du Code de la route.

⚠️ La traversée de la route départementale D27 au lieu-dit « La Roberie » devra s'effectuer sur le passage piéton.

⚠️ La piste cyclable bordant la D637 restera prioritaire aux cyclistes, les coureurs devront courir sur la zone dédiée aux piétons matérialisée par un enrobé noir.

!!! Dans le cadre du dispositif Vigipirate, toute personne sera soumise à un contrôle des sacs à l'entrée de la salle. En cas de refus, une interdiction d'entrée sera signifiée à l'adresse du contrevenant et un signalement sera immédiatement transmis à la gendarmerie.

⚠️ Un poste de secours sera installé près de la ligne d'arrivée. Le médecin et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

⚠️ La sécurité routière est assurée par les signaleurs postés aux différents carrefours. Ils ont également pour mission de signaler les éventuelles irrégularités aux organisateurs de la course et d'alerter le poste de secours en cas de nécessité.

Les coureurs devront respecter les consignes des signaleurs.

#### **ART. 9**

Responsabilité civile : conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants aux différentes courses. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Les participants doivent s'assurer que leur police d'assurance couvre les risques liés à cette activité sportive.

#### **ART. 10**

Pour les courses de 10,1 km et 16 km, un chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée. Un(e) concurrent(e) ne franchissant pas la ligne ne pourra être classé(e) à l'arrivée.

## **ART. 11**

Classements :

Course de 16 km

 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> homme

 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> femme

Course de 10,1 km

 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> homme

 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> femme

Challenge des 3 clochers

Les coureurs inscrits au challenge regroupant les courses de :

- La Rosière à Montreuil-le-Gast sur la course de 10,1 km (6 septembre 2025)
- Gévezé c'est le Pied sur la course de 9 km (19 octobre 2025)
- Agile Run La Mézière sur la course de 10,1 km le 2 novembre 2025

Pourront prétendre au classement suivant :

➔ 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> homme

➔ 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> femme

L'addition des places sur les 2 meilleures courses déterminera l'ordre du classement. Au minimum 2 courses devront être validées.

Récompenses :

 1<sup>er</sup> homme et 1<sup>re</sup> femme 16 km : valeur 60 €

 2<sup>e</sup> homme et 2<sup>e</sup> femme 16 km : valeur 50 €

 3<sup>e</sup> homme et 3<sup>e</sup> femme 16 km : valeur 40 €

 1<sup>er</sup> homme et 1<sup>re</sup> femme 10,1km : valeur 50 €

 2<sup>e</sup> homme et 2<sup>e</sup> femme 10,1km : valeur 40 €

 3<sup>e</sup> homme et 3<sup>e</sup> femme 10,1km : valeur 30 €

 1<sup>er</sup> homme et 1<sup>re</sup> femme Challenge : (médaille, assortie de produits locaux)

 2<sup>e</sup> homme et 2<sup>e</sup> femme Challenge : (médaille, assortie de produits locaux)

 3<sup>e</sup> homme et 3<sup>e</sup> femme Challenge : (médaille, assortie de produits locaux)

Les récompenses sur l'épreuve de 16 km et sur le challenge sont cumulables.

 Un lot souvenir sera remis aux participants des courses Agile Kids, Agile Ados et le relais Agile Family.

 Un lot sera attribué au club ayant le plus de participants.

## **ART. 12**

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Sauf via une éventuelle bourse aux dossards organisée par Nextrun.

## **ART.13**

Les bicyclettes ainsi que les engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours fermé à la circulation, à l'exception de l'organisation et des secours.

Les animaux domestiques devront être tenus en laisse et ne devront pas gêner les coureurs.

#### **ART.14**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter l'épreuve sans qu'un remboursement ne puisse être exigé.

#### **ART. 15**

Temps de course : épreuve de 10,1 km limitée à 1h45, épreuve de 16 km limitée à 2h15. Si nécessaire, l'organisation se réserve le droit de décaler l'heure de départ des épreuves. Dans ce cas, le temps limite sera décalé d'autant.

#### **ART. 16**

Tout concurrent prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence.

#### **ART. 17**

Chaque concurrent s'engage à ne jeter aucun déchet sur le circuit. Les organisateurs inscrivent cet événement dans une démarche « minimum déchets » en s'abstenant d'utiliser de la Rubalise, des gobelets en plastique et tout autre consommable à usage unique.

#### **ART. 18**

Droit à l'image : chaque participant autorise expressément les organisateurs d'Agile Run, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cet événement, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **ART. 19**

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs ont la possibilité de s'opposer à la publication de leurs résultats sur Internet en faisant la demande expressément auprès des organisateurs.

#### **ART. 20**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

**Fait à La Mézière le 6 mai 2025**

La Présidente

Karine LE FOLL

